SYNTHESE DE L'ATELIER «LES POLITIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION, UNE RECONTEXTUALISATION NECESSAIRE»

Philippe VIENNE Centre de Sociologie de l'éducation ULB

Les thématiques abordées lors de l'atelier 5 sur les politiques publiques d'éducation ont porté du plus «global» au plus «local», à travers une large palette de sujets : «condition» de l'étudiant étranger, politiques d'établissement, conseils de participation, politiques européennes, évaluations internationales de type «PISA», financement de la Communauté française de Belgique, enseignement à distance, risques de «privatisation» ou «marchandisation» de certains pans de l'enseignement.

Ce qui pourrait apparaître au premier abord comme un patchwork montre en réalité l'ouverture et la belle santé d'un domaine d'étude interdisciplinaire, les «politiques publiques», où sociologues, juristes, économistes, psychopédagogues, etc., apportent des connaissances en définitive complémentaires et croisées sur le système éducatif.

Les démarches dans l'atelier du 16 mars : du quantitatif au qualitatif

L'atelier du mardi 16 mars s'est en grande partie dirigé, dans les débats qui ont suivi les interventions, sur la problématique des évaluations et grandes enquêtes internationales du type «PISA», donc sur un travail essentiellement quantitatif de recherche en éducation. Ariane BAYE (ULg) a présenté dans sa communication «A qui profite la justice ?», les résultats d'une enquête européenne sur la perception et les critères de justice des élèves de deuxième année de l'enseignement secondaire. La thématique de la justice dans l'école est une dimension importante d'une préoccupation sociologique qui se rattache aux travaux de François DUBET, en France. Nous pouvons retenir de cette intervention à quel point la perception de la justice dans l'école est différente entre le regard des usagers (élèves) sur l'école et celui des professionnels de cette institution. Le thème de la justice, associé à celui du respect ressenti par les usagers dans «l'évaluation» faite par les enseignants et accordé en retour par les usagers à l'institution scolaire, peut ainsi être mis en relation avec les résultats de ces élèves. Les contributeurs montraient fort bien dans leur présentation de recherche combien des élèves «en difficulté», désenchantés en ce qui concerne l'estimation de leur «valeur» scolaire, aux élèves au «profil scolaire» préservé, les conceptions de la justice scolaire sont éminemment variables, et les attentes différentes.

L'intervention de Christian MONSEUR, de l'équipe de recherche de Dominique LAFONTAINE (ULg), se centrait sur les prolongements de l'enquête PISA menée par l'OCDE sur le suivi des acquis des élèves. Les auteurs de cette contribution soulignent au premier plan les importantes disparités de *performances* entre établissements scolaires de la Communauté française de Belgique. Dans un registre explicatif de ces disparités, l'accent a été mis sur la faible «mixité sociale» de notre système d'enseignement en comparaison des pays scandinaves, par exemple. L'existence pour notre système scolaire d'un quasi-marché scolaire favorise l'apparition de deux types d'établissements, les «écoles-sanctuaires» et les «écoles-ghetto», distinctes selon «l'origine sociale» des élèves. Du fait d'un certain «clientélisme» parental dans ce quasi-marché, les contributeurs en

venaient à se poser la question suivante lors du débat : faut-il réduire la liberté de choix des parents, qui nous le savons, a dans notre système une assise constitutionnelle fondamentale.

Dans la foulée, une troisième contribution, «Adolescents et déjà inégaux», présentée par Bertrand VERHEYDEN et Frédéric GASPART (UCL), s'est intéressée à un traitement plus strictement statistique des résultats de l'enquête PISA. L'analyse des variables menée par les auteurs (niveau socio-économique, nombre de livres dans le domicile parental, etc.) permettait d'établir quelques tableaux où l'on retrouve les grandes oppositions mentionnées dans la précédente contribution entre le «système scandinave» d'éducation (en particulier la Finlande) et la Communauté française de Belgique. Notre système scolaire combinerait selon les auteurs iniquité et inefficacité, au contraire du système finlandais. De nombreuses questions ont fusé dans la salle, portant sur l'intérêt d'une comparaison systématique entre des systèmes d'enseignement aux assises sociohistoriques différentes, mais également la question de la pertinence des indicateurs choisis pour ce type d'enquêtes. Lors des débats suscités par ces bilans établis à partir de grandes enquêtes internationales, la question a été posée ,notamment à l'attention des responsables politiques, d'un «après PISA»: que fait-on après PISA, demandait un intervenant? Sans y répondre à ce stade, il faut retenir en conclusion que l'outil statistique est dans ce cadre moins une «vérité» explicative absolue sur l'état d'un système scolaire qu'un instrument, parmi d'autres, pour la compréhension de ce système.

Après ces abords quantitatifs, nous sommes passés à des exposés illustrant des démarches qualitatives de recherche en éducation. Jacques CORNET (H.E. ISELL), dans sa communication sur les «niches éducatives» des établissements scolaires, montrait combien les conceptions ayant trait à la notion d'égalité divergent selon que l'on se place dans le cadre officiel qui a favorisé par exemple l'instauration d'un décret «missions» ou selon que l'on se place au niveau local, celui des perceptions des enseignants. L'auteur soutenait que si les enseignants ont une bonne compréhension des logiques internes qui favorisent les inégalités, celles qui sont propres à leurs établissements, et tentent d'y remédier, ils remettent par contre peu en question la place occupée par leur établissement dans un système scolaire qui globalement reconduit les inégalités. Dans le débat a été soulevée la nécessité d'une formation des enseignants à la compréhension de cette construction globale des inégalités, grâce aux apports de la sociologie de l'éducation. A ce volet de «formation» s'est également ajouté un intéressant volet «information», dans la mesure où un appel clair a été formulé à la mise à disposition institutionnelle pour les chercheurs de statistiques d'ensemble sur notre système éducatif.

La contribution de Sophie CHASSE (UCL), «Inégalités, ségrégation et régulation intermédiaire dans l'enseignement fondamental», a posé la question de la régulation des inégalités scolaires à un niveau intermédiaire, à savoir entre le niveau des établissements et celui des autorités hiérarchiques plus ou moins centralisées. Cette démarche d'une sociologie des «bassins scolaires» propre au CERISIS s'intéresse aux logiques d'action des acteurs de ce stade intermédiaire, dans le cadre d'une sociologie des organisations (un exemple : les directeurs d'établissement se concertent-ils/se rencontrent-ils à ce niveau). Face à ce que les auteurs qualifient de «ségrégation» scolaire en matière d'inégalités, les dispositifs de régulation actuels au niveau intermédiaire ne contribuent guère à la réduction de ces inégalités. Dans le débat qui a suivi cet exposé, les questions du libre choix des familles et des «pratiques sélectives» de certaines écoles sont revenues, accompagnées par une focalisation importante sur la question de l'autonomie des établissements.

Une dernière communication, présentée par Dominique LECLERCQ (UMH), prenait pour objet la notion de participation à travers les structures scolaires qui la mettent en avant. Il ressort notamment de cet abord qualitatif et quantitatif, qui a interrogé les différentes parties intéressées à l'institution scolaire (directions, enseignants, éducateurs, élèves, parents, représentants du monde économique ou associatif), que le rôle du chef d'établissement reste crucial dans ce type

de structures, que le corps professoral semble «faire bloc», se liguer de manière corporative, et que certains acteurs plus «périphériques» (le personnel administratif et ouvrier, par exemple) peinent à y trouver une place active. Les débats dans la salle se sont emparés d'expériences personnelles et localisées de «participation», avant et après l'instauration du décret invitant à la participation.

Les objets du 17 mars : du plus global au plus local

La première communication du mercredi était celle de Céline MAHIEU. Les deux contributions à l'atelier de Céline MAHIEU et Jean-Emile CHARLIER (FUCAM) se rapportent à la même problématique d'ensemble, à savoir les politiques européennes en matière d'éducation. Jean-Emile CHARLIER insiste dans son texte, communiqué pour l'atelier, mais non présenté par l'auteur, sur l'apparition au niveau européen d'une forme de «persuasion douce» de la part de la Commission européenne, qui plutôt que d'imposer brutalement des réformes, amène les États membres à entrer de leur propre volonté dans un processus de réforme, où par consensus entre Etats nationaux apparaissent de nouvelles donnes en matière d'éducation (et notamment une «main invisible du marché»). Cette sociologie critique des politiques publiques a trouvé un cas de figure dans l'exposé de Céline MAHIEU sur une comparaison entre la lifelong learning et la plus ancienne «formation permanente», que l'on retrouve dans deux décrets de la Communauté française de Belgique, mais qui ne recouvrent pas le même projet politique et de société. La première est selon Céline MAHIEU une injonction à la flexibilité du travailleur, la seconde un vieux projet social-démocrate aux ambitions émancipatrices. Le débat dans la salle s'est dirigé, notamment à travers des interventions de représentants du CEF (Conseil de l'éducation et de la formation), vers les questions épineuses du lien entre éducation et formation, notamment au niveau des CEFA. Une intéressante troisième communication dans cette thématique, celle de Laurence DENIS (H.E. Schuman), sur «Les modes de justification des politiques éducatives en Communauté française de Belgique», qui n'a pu être présentée, s'inscrivait parfaitement dans les mêmes problématiques traitées.

Michaël VAN DEN KERCKHOVE, pour le centre de recherche de Robert DESCHAMPS (FUNDP), a présenté ensuite une communication ayant pour thématique le financement de l'enseignement en Communauté française. Cette perspective autant juridique qu'économique dépeignait les grands axes des réformes institutionnelles en Communauté française sur cette question, notamment à travers les sources du financement. Après avoir dépeint l'état des lieux le plus récent des accords en vue de réformes majeures, les auteurs posent la question cruciale de l'estimation des perspectives budgétaires à venir, à travers une *simulation* proposée, qui conclut que la CFWB disposera de marges de manœuvre budgétaires à partir de l'année 2005, mais cela si les estimations en matière de croissance économique se confirment.

La contribution sur l'enseignement à distance, présentée par Fabienne WINCKEL (UMH), se voulait une exploration récente à propos de ce secteur, à travers l'évaluation des enseignements à distance dans des domaines variés, de la promotion sociale à l'enseignement supérieur. Les auteurs soulèvent un élément intéressant, celui du sentiment d'isolement de l'apprenant, dans le cadre des conditions d'utilisation de ce type d'enseignement. L'apprenant aspirerait à être épaulé plus étroitement, ce qui soulève une des limites de ce type d'enseignement dans son application actuelle. Fabienne WINCKEL concluait sous la forme d'un plaidoyer pour les ressources nouvelles de ce type d'enseignement fondé sur les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), une «chance pédagogique» pour les enseignants.

Enfin, la dernière communication, présentée par Désiré NKIZAMACUMU, pour une équipe de recherche de l'UMH, était centrée sur la «condition» de l'étudiant étranger en Communauté française de Belgique, en particulier en ce qui concerne les étudiants issus de l'Afrique subsaharienne. A travers une enquête par questionnaire, les auteurs se sont intéressés aux aspects éducatifs de la condition de ces étudiants, mais également à leur *intégration* au sein de la vie culturelle du pays d'accueil. Une série de tableaux ou de portraits typologiques d'étudiants était présentée, où un constat revient, celui du «mal-être» de nombre d'étudiants étrangers, en fonction duquel Désiré NKIZAMACUMU appelait de manière concrète, dans le cadre d'un interculturalisme généreux, à une refonte concrète des conditions d'accueil dans les «Maisons internationales» actuelles pour les étudiants. Dans la salle est alors revenu un débat sur les conditions d'accueil dans l'enseignement supérieur de populations d'étudiants très défavorisés.

Ces deux journées en atelier nous ont une nouvelle fois montré, en conclusion, combien, de présentations en débats très vivants, le congrès des chercheurs en éducation n'est pas seulement pour le chercheur un lieu de «démonstration», mais bien plutôt un lieu d'échange et de dialogue avec les professionnels de l'éducation, à un niveau interdisciplinaire des plus fructueux.